

Réunion d'information sur le projet d'aménagement de la rue de Pessac (entre la rue Costedoat et la rue Fernand Audeguil)

Lundi 29 janvier 2024, salle Amédée Larrieu, place Amédée Larrieu



SYNTHESE DES ECHANGES

Avec la participation de :

- 85 habitantes et habitants.
- Laurent Guillemain, maire-adjoint du quartier Saint-Augustin/Tauzin/Alphonse Dupeux
- Camille Choplin, maire-adjointe du quartier Nansouty/Saint-Genès
- Didier Jeanjean, adjoint au maire en charge de la Nature en ville et des quartiers apaisés
- Catherine Bénevent, Xavier Barcouzareau, David Laurenti, Pole Territorial, Bordeaux Métropole
- Julien Garinet, Jean-Marc Compagno Mairie de quartier Saint-Augustin/Tauzin/Alphonse Dupeux
- Virginie Ferrand-Drouiller, Mairie de quartier Nansouty/Saint Genès
- Elora Gendre, Pascal Jarry, Mission Démocratie Permanente, Mairie de Bordeaux

INTRODUCTION

Didier Jeanjean, adjoint au maire en charge de la Nature en ville et des quartiers apaisés, introduit la réunion en remerciant les personnes présentes pour leur participation à cette réunion.

Il rappelle également que la phase d'expérimentation de la mise à sens unique de la rue de Pessac, avant l'adoption du plan de circulation, a fait l'objet d'une consultation conséquente avec la tenue de plusieurs réunions d'information et s'appuie également sur un travail important d'analyses avec notamment l'établissement d'un questionnaire complété par plus de 800 riverains du quartier permettant d'établir un bilan de cette expérimentation.

Il constate enfin que les différents comptes-rendus disponibles sur le site de « Bordeaux.fr » sont très consultés (avec plus de 1600 lectures) ; cela montre que le sujet du plan de circulation et de l'aménagement de la rue de Pessac intéresse particulièrement les usagers et les riverains du quartier.

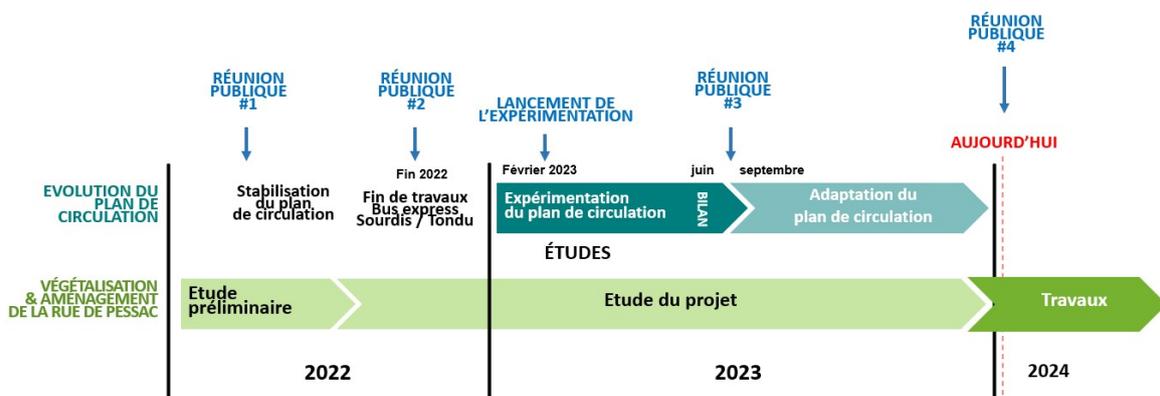
David Laurenti et Xavier Barcouzareau, responsables d'opération, Pôle Territorial de Bordeaux Métropole, présentent le projet d'aménagement de la rue de Pessac.

I – RAPPEL DU CONTEXTE ET DES ATTENDUS D'AMENAGEMENT EN LIEN AVEC L'EXPERIMENTATION DE MISE A SENS UNIQUE DE LA RUE DE PESSAC

Il est, dans un premier temps, rappelé le calendrier et les principaux aménagements attendus sur la rue de Pessac issus du bilan de l'expérimentation de la mise à sens unique de la rue de Pessac présenté lors de la précédente réunion publique du 28 juin 2023.

Un démarrage des travaux de renouvellement des réseaux début 2024 et la tenue d'une nouvelle réunion publique fin 2023 ou début 2024 pour présenter plus précisément le projet d'aménagement de la rue de Pessac avaient notamment été annoncés.

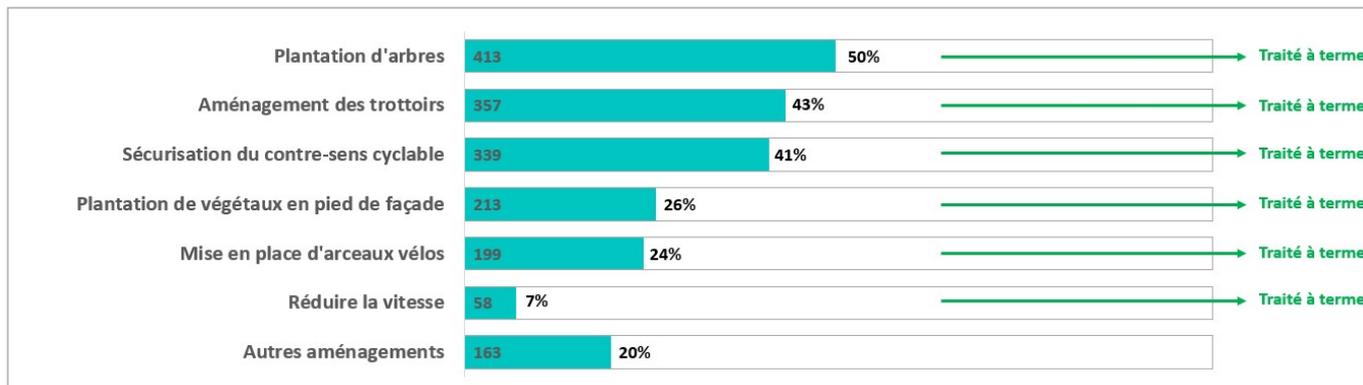
A. Rappel du calendrier prévisionnel



B. Aménagements urbains suggérés

Sur la base des 833 questionnaires :

Les principaux aménagements identifiés

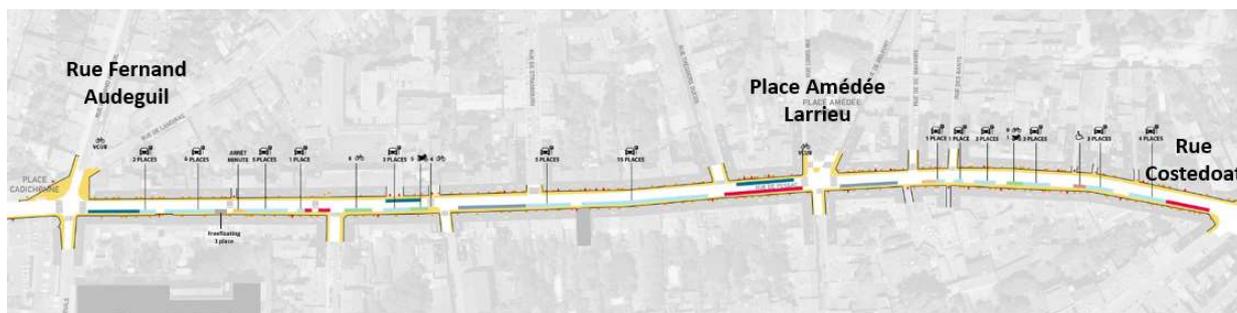


Les trois principaux aménagements suggérés à l'issue du bilan étaient la plantation d'arbres, l'aménagement des trottoirs et la sécurisation du contre-sens cyclable. En complément, il était également attendu l'installation d'abribus, de mobiliers (bancs...), la sécurisation des traversées piétonnes, le déplacement de la zone de stationnement côté impair et l'enlèvement des bacs sur trottoir.

II - LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RUE DE PESSAC

Il est, ensuite, rappelé les grandes caractéristiques de la rue de Pessac puis présenté plus en détail les principes retenus dans le cadre du projet d'aménagement.

A. Situation initiale



Caractéristiques :

↔ Longueur = 700 m

↑ Largeur moyenne = entre 10 et 11 m

Entièrement minérale

🚗 52 places de stationnement

♿ 1 place PMR

🛠️ 1 place de manutention

🕒 2 places arrêt minute

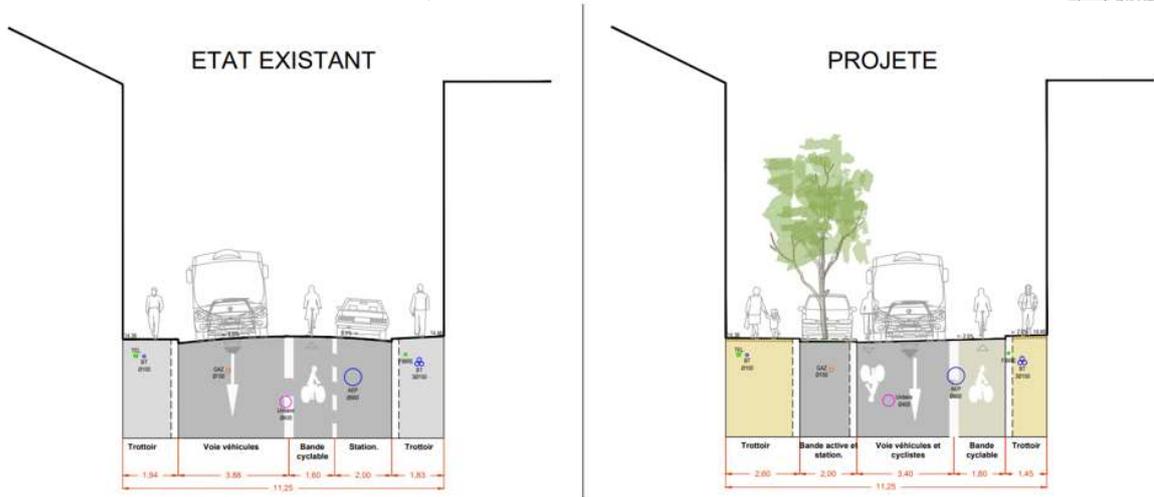
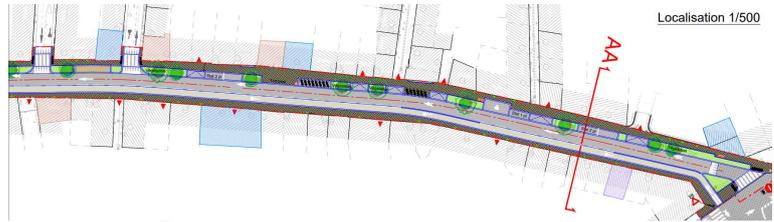
🚲 40 places vélo

🏍️ 6 places de stationnement motos

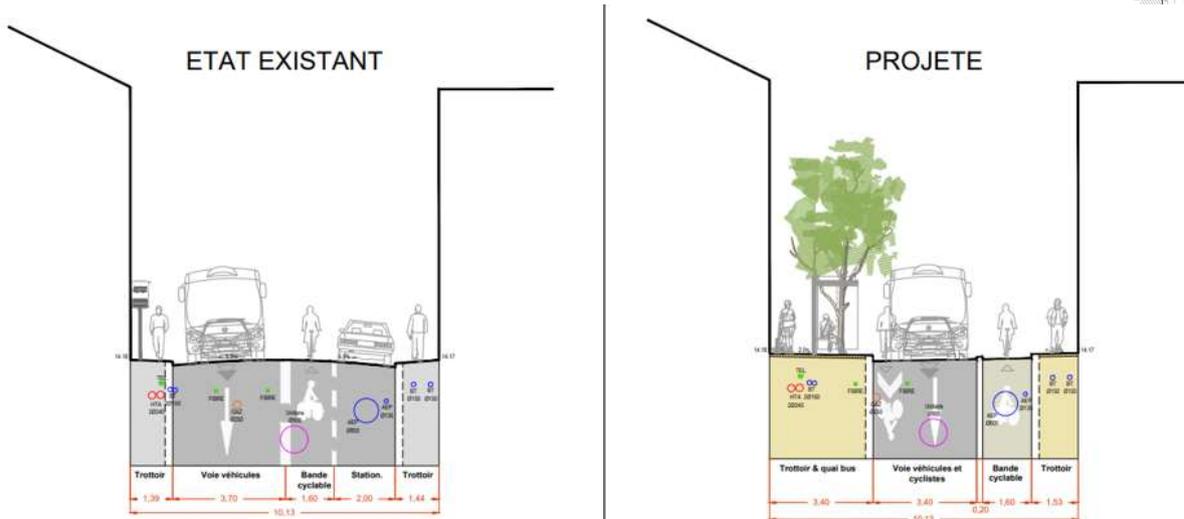
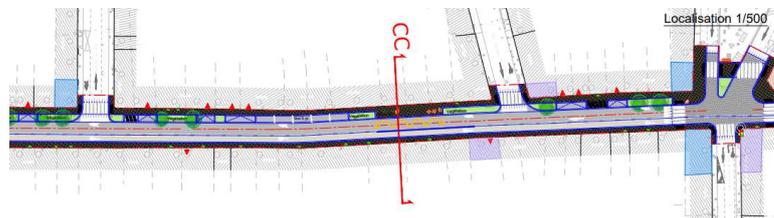
🚲 1 emplacement Freefloating

B. Profil de voirie

Section Gant/Costedoat



Section Strasbourg/ Théodore Ducos



C. Comparaison avant/après

Depuis la rue des Treuils en direction de la place Amédée Larrieu



Croquis d'ambiance © SCE

Depuis l'intersection de la rue des Treuils en direction de la place Amédée Larrieu



D. Vues en plan

De la section de la rue de Pessac entre la rue Costedoat et la place Amédée Larrieu



Caractéristiques :

- 12 Arbres
- 36 places de stationnement vélo

- 5 places de stationnement voiture
- 1 place PMR
- 1 place de manutention

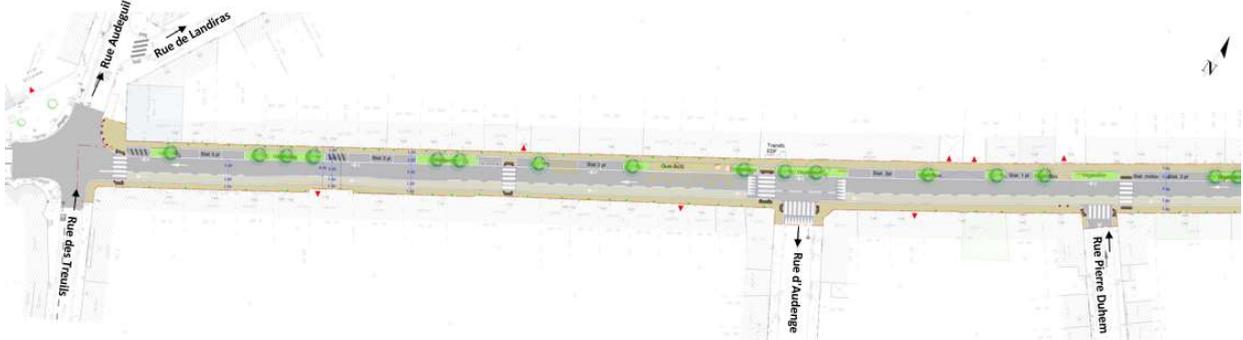
De la section située entre la place Amédée Larrieu et la rue Pierre Duhem



Caractéristiques :

-  9 Arbres
-  7 places de stationnement voiture
-  16 places de stationnement vélo
-  1 arrêt de bus
-  5 stationnements moto

De la section située entre la rue Pierre Duhem et la place Cadichonne



Caractéristiques :

-  14 Arbres
-  12 places de stationnement voiture
-  16 places de stationnement vélo
-  1 place arrêt minute
-  1 emplacement Freefloating
-  1 arrêt de bus

E. Bilan en chiffres du projet d'aménagement

Le tableau ci-dessous présente les chiffres prévisionnels du bilan du projet d'aménagement par rapport à la situation initiale de la rue de Pessac.

	Etat actuel	Etat projeté	Bilan
Surface minérale	8160 m ²	7645 m ²	-535 m²
Surface perméable Espaces verts	0 m ²	535 m ²	+535 m²
Nombres d'arbres	0	35	+35
Quai Bus	-	2	+2
Place de manutention	1	1	=
Place arrêt minute	2	1	-1
Place PMR	1	1	=
Places de stationnement	52	24	-28
Places de stationnement vélos	40	68	+28
Stationnement Freefloating	1	1	=
Stationnement moto	6	5	-1

F. La végétalisation



	Prévu
Nombres d'arbres	35
Arbustes (50/60 cm)	200
Vivaces et graminées	3000
Plantes grimpantes si accord des riverains	105

III – QUESTIONS/REPONSES SUR LE PROJET

Nota : les encadrés contiennent les éléments de réponse apportés en réunion et certains compléments techniques apportés par le Pôle Territorial de Bordeaux Métropole depuis.

A) Suppression de places de stationnement des véhicules

- Une riveraine demande où vont stationner les 28 véhicules impactés dans le cadre du projet d'aménagement.
- Un riverain, situé impasse Laurendon, s'inquiète de la suppression des places de stationnement prévue dans le cadre du projet. Cette personne indique également n'avoir jamais été convoquée aux précédentes réunions en lien avec le projet d'aménagement de la rue de Pessac.
- Une riveraine, habitant la rue Lamourous, souligne qu'il serait possible d'offrir davantage de souplesse aux riverains situés en limite de plusieurs zones de

stationnement en permettant le stationnement des véhicules des riverains sur une emprise débordant légèrement sur chacune des zones de stationnement.

- Une riveraine demande s'il est possible d'apporter de la souplesse au niveau du stationnement ; la rue de Pessac et les rues adjacentes étant situées à la limite du périmètre des zones de stationnement ; cela permettrait d'avoir plus de souplesse. Cette riveraine souligne également qu'avant le réaménagement et la mise à sens unique des rue Audeguil et François de Sourdis : « on ne respirait pas dans ces rues, on étouffait » et que la situation a depuis changé ; le projet d'aménagement de la rue de Pessac, même s'il supprime du stationnement, sera positif.

La végétalisation de la rue de Pessac, prévue sur une surface d'environ 500 m², nécessite de supprimer des places de stationnement. La suppression de 28 places de stationnement (1 place = 10 m²) représente une surface d'environ 280 m².

Le projet d'aménagement de la rue de Pessac repose sur un compromis visant à répondre à la fois à la nécessité de lutter contre les îlots de chaleur urbains, à apaiser et sécuriser la rue tout en conservant l'ensemble des modes de transport et du stationnement pour les habitants.

Les élus souhaiteraient que le stationnement des riverains frontaliers entre deux zones de stationnement soit pris en compte mais cette mesure qui apporterait effectivement de la souplesse n'est pas facile techniquement et administrativement à mettre en œuvre.

B) Couleur des revêtements de voirie

- Une riveraine demande si les revêtements de voirie prévus sur la rue de Pessac resteront de couleur noire, peu compatible avec la lutte contre l'effet d'îlot de chaleur urbain.

Dans le cadre du projet d'aménagement, les trottoirs seront traités en cales céramiques de couleur claire. Le double sens cyclable sera traité avec une résine de couleur claire. Les plateaux prévus dans le cadre du projet seront réalisés en enrobé grenailé avec un aspect légèrement plus clair que le reste de la chaussée permettant également à ces emprises d'être mieux matérialisées et/ou identifiables.

Les revêtements de chaussée circulés par les véhicules resteront de couleur sombre principalement pour des raisons techniques (liant bitumineux de couleur noire - pouvant éventuellement être de teinte rouge avec ajout d'oxyde de fer -), règlementaires et de coût (mise en œuvre, exploitation, entretien...).

La municipalité indique toutefois un point de vigilance particulier et de suivi des évolutions technologiques proposées concernant la constitution des revêtements de voirie traditionnellement de couleur noire.

Ainsi, dans le cadre des travaux du bus express Bordeaux/Saint Aubin du Médoc, des revêtements sur trottoir, prévus initialement de couleur noire, ont été mis en œuvre avec des revêtements de couleur plus claire (marron, beige...). Ces revêtements ne peuvent toutefois pas être mis en œuvre actuellement sur chaussée pour des raisons techniques (portance, durabilité...).

C) Collecte des déchets

- Un riverain demande s'il est possible de prévoir dans le cadre du projet d'enterrer le système de collecte des déchets afin de permettre notamment un cheminement piéton plus confortable sur trottoir.
- Un riverain situé impasse Laurendon signale un amas de poubelles et détritiques situés régulièrement à l'entrée de cette impasse et souhaiterait l'installation de bacs de collecte collectifs sur la rue de Pessac.
- Un riverain, situé rue d'Audenge, demande également pourquoi il n'y a pas de bacs de collecte commune qui permettraient notamment de dégager les trottoirs, de limiter le nombre de bacs et les tournées du service de la collecte comme cela se fait, par exemple, au Pays Basque (Biarritz, Bayonne), en Espagne ou à Paris. La place Cadichonne pourrait accueillir facilement deux ou trois bacs de collecte collectifs.
- Une riveraine, habitant rue Lamourous, indique que les bacs de collecte doivent être rentrés dans le hall étroit de son immeuble et que cette situation est gênante (encombrement, odeurs...). Elle indique également que lorsque les poubelles sont positionnées sur les trottoirs pour être ramassées, cela gêne la circulation piétonne et notamment le déplacement des personnes malvoyantes.

Il n'est pas prévu, à ce jour, de passer à un système de collecte par le biais de bacs collectifs sur la rue de Pessac.

L'emprise de la rue de Pessac sur sa section courante (en dehors des intersections avec la rue Costedoat, la place Amédée Larrieu et la place Cadichonne) est contrainte et très encombrée par les réseaux enterrés et ne permet pas l'installation de bacs de collecte enterrés.

La municipalité indique néanmoins qu'il est prévu l'installation de bornes expérimentales pour les déchets alimentaires.

La municipalité déplore les incivilités en lien avec la collecte (bacs non rentrés, dépôts non signalés sur la chaussée...) qui nuisent notamment au cheminement piéton.

Il appartient aux riverains et usagers de respecter la mise en place des bacs de collecte individuels sur trottoir sur les périodes de ramassage prévues.

Il est également rappelé qu'il est possible de saisir Allo Mairie Proximité ou directement la mairie de quartier pour l'évacuation de dépôts et/ou de mobiliers sauvages constatés dans la rue.

D) Inversion des rues liées à la mise à sens unique de la rue de Pessac : rues Théodore Ducos, Strasbourg et Arcachon

- Un riverain de la rue Théodore Ducos souligne que l'inversion des rues Théodore Ducos et Strasbourg a entraîné une augmentation de la vitesse des véhicules dans ces rues. Le riverain souhaiterait qu'en marge de l'aménagement de la rue de Pessac des ralentisseurs soient également installés dans les rues adjacentes et qu'après sa saisine de la mairie de quartier, la police ne soit pas la seule solution pour remédier à cette problématique par le biais d'opération de contrôles et de verbalisation.

- Une riveraine de la rue Théodore Ducos, qui a complété le questionnaire concernant le bilan de la mise à sens unique de la rue de Pessac, indique que l'inversion de la rue n'a pas été précédée de questionnaire spécifique ou de phase de test (comme pour la rue Louis Mie). Elle souligne que le trafic et la vitesse ont augmenté dans sa rue à la suite de l'inversion des sens de circulation nécessitant des aménagements sur ces petites rues.
- Une riveraine, habitant à l'angle des rues Théodore Ducos et de la rue du Tondu, a constaté une augmentation importante et désagréable de la fréquentation automobile dans cette rue qui entraîne également des nuisances sonores et des problèmes de sécurité (enfants dans la rue, conflits et risques d'accident notamment au niveau des traversées piétonnes...).
- Un riverain signale qu'à la suite de l'inversion des rues Théodore Ducos et Strasbourg, il y avait globalement une mauvaise visibilité au niveau des carrefours avec la rue du Tondu et la rue de Pessac.
- Un riverain de la rue d'Arcachon demande des précisions sur les modalités et le suivi qui seront apportés dans le cadre des inversions de sens de circulation réalisées à la suite de la pérennisation de la mise à sens unique de la rue de Pessac. L'inversion de la rue d'Arcachon a été réalisée fin novembre 2023 malgré une pétition signée par des riverains de la rue.
- Un riverain de la rue d'Audenge indique que l'inversion de la rue d'Arcachon a eu, d'après son ressenti, un effet bénéfique avec une circulation globalement moins importante et une vitesse réduite des véhicules.
- Un riverain, habitant la rue de Pessac, a apprécié l'inversion de sens de la rue d'Arcachon qui a, d'après lui, permis d'apporter un peu de souplesse pour rejoindre les rues Duhem et d'Audenge.
- Une riveraine de la rue de Ségur interroge les services et les élus sur l'intérêt de réaliser l'inversion de la rue d'Arcachon ; cette inversion ne bénéficiant pas notamment aux riverains de la rue de Ségur et de la rue des Treuils directement impactés par le choix de maintenir la rue de Pessac à sens unique qui induit également des détours (trafic de voitures) et de la pollution.

Le choix de mettre à sens unique un axe structurant comme la rue de Pessac a des répercussions importantes sur le plan de circulation général du quartier.

L'analyse des questionnaires du bilan lié à l'expérimentation de la mise à sens unique de la rue de Pessac avait conduit à proposer l'inversion de certaines rues (Théodore Ducos, Strasbourg et Arcachon) afin de faciliter la circulation inter-quartier, notamment pour la recherche de places de stationnement.

Les modifications apportées avec les inversions des rues Théodore Ducos, Strasbourg et Arcachon, à la suite de la pérennisation de la mise à sens unique de la rue de Pessac, font l'objet d'un suivi « avant/après » par la réalisation de comptages (réalisés

respectivement pour les derniers, la semaine du 14 au 20 novembre 2023 pour les rues Théodore Ducos et Strasbourg et la semaine du 22 au 28 janvier 2024 pour la rue d'Arcachon) permettant de vérifier l'évolution des flux de circulation et la vitesse.

Ces comptages doivent être analysés afin de vérifier si des mesures d'accompagnement complémentaires sont à prévoir (mises en place d'un stationnement en chicanes, pose de ralentisseurs ou de coussins berlinois...).

Les services indiquent que l'objet de la présente réunion n'était pas forcément de faire un point spécifique sur le plan de circulation du quartier mais plutôt de présenter le projet d'aménagement aux riverains afin de bénéficier de leur avis et de pouvoir également les informer sur le planning prévisionnel avec le démarrage des travaux préalables des concessionnaires.

Les retours des riverains lors de la réunion concernant les inversions de sens des rues seront néanmoins bien pris en compte par les services et permettent d'avoir une vigilance particulière sur l'évolution de la circulation dans ces rues.

La municipalité indique également qu'avec le démarrage des travaux sur la rue de Pessac, l'étude du plan de circulation dans le secteur va nécessairement être mis en suspens du fait des déviations et des reports de circulation induits par ces travaux.

E) Positionnement du stationnement et de la bande végétalisée et les dispositifs prévus pour limiter la vitesse sur la rue de Pessac

- Un riverain souligne que dans le cadre du réaménagement de la rue Fernand Audeguil, il y a une alternance du stationnement permettant de casser l'effet ligne droite et demande si cela aurait pu être envisagé sur la rue de Pessac. Ce riverain souligne que les places de stationnement prévues dans le cadre du projet sont situées sur le côté opposé à son habitation et cette situation future l'interroge notamment sur les modalités de déchargement de ses courses.
- Une riveraine s'interroge sur l'efficacité des ralentisseurs prévus dans le cadre du projet et regrette qu'il n'y ait pas d'indications de vitesse sur la rue de Pessac. Cette riveraine souligne que la mise à sens unique de la rue de Pessac a permis de réduire fortement le trafic dans la rue mais que le bruit reste globalement équivalent à cause de la vitesse des véhicules (notamment bus et motos). Les bus passent à des vitesses très élevées sur la rue de Pessac.
- Une riveraine demande s'il est prévu des ralentisseurs ou des plateaux dans le cadre du projet d'aménagement.

La rue de Pessac, sur l'emprise du projet, est peu large (environ 11 m) et dispose également de nombreux réseaux souterrains qui conditionnent aussi les aménagements de surface. Dans le cadre de l'étude du projet d'aménagement, le concessionnaire REGAZ a indiqué son intention de renouveler le réseau gaz.

Il s'avère que le renouvellement du réseau de gaz permet de bénéficier de l'emprise nécessaire, dans le cadre de l'aménagement de la rue, pour végétaliser et planter des arbres tout en conservant une partie des places de stationnement côté impair.

La réalisation de chicanes n'aurait pas permis de bénéficier de cette opportunité.

Afin d'atténuer l'effet ligne droite pour les véhicules, des plateaux ralentisseurs ainsi que l'installation de bordures sépiques (bordure séparatrice entre véhicules et cyclistes) visant à protéger sur certaines sections le double sens cycliste sont prévus (notamment au droit des arrêts de bus, au droit de certaines courbes de la rue ou zone de rétrécissement de la chaussée).

La municipalité indique avoir alerté récemment, lors d'une réunion de pilotage, le délégataire du réseau de transports en commun KEOLIS sur la nécessité de sensibiliser et de contrôler que les chauffeurs de bus respectent les limitations de vitesse en vigueur (30 km/h sur la rue de Pessac).

Une solution pourrait être d'installer également un radar pédagogique sur la rue.

F) Cheminement des piétons sur la rue de Pessac

- Un riverain demande quelle sera la largeur des trottoirs et si ces derniers seront suffisants pour un cheminement confortable et sécurisé des piétons.

Les trottoirs auront une largeur minimale d'1,40 m afin de respecter la réglementation pour les personnes à mobilité réduite y compris sur les emprises les plus étroites de la rue de Pessac.

L'aménagement prévoit de resserrer, par endroit, la file de circulation des véhicules afin de maintenir un cheminement piéton suffisant notamment au droit du n°178 de la rue de Pessac.

Les trottoirs seront également plus éloignés de la bande circulée par les véhicules motorisés avec d'un côté la bande de stationnement/végétalisée et de l'autre la bande matérialisant le double sens cyclable.

G) Arbres morts sur section de la rue de Pessac réaménagée

- Une riveraine habitant la rue de Budos indique que des arbres plantés sur la rue de Pessac sur la partie ayant fait l'objet d'un réaménagement récent sont morts et n'ont pas été remplacés.

Les arbres plantés dans le cadre des projets d'aménagements de voirie font l'objet d'un entretien et d'un suivi par l'entreprise qui les a fournis et plantés pendant une période de 3 ans. Ces arbres qui viennent de pépinières sont plantés dans un environnement urbain moins favorable qui nécessite que les arbres s'adaptent à ces nouvelles conditions ; environ 10 % des arbres doivent être remplacés sur les premières années. Si un arbre meurt, l'entreprise doit procéder à son remplacement dans le cadre de la période de garantie. Cette problématique sera relayée par les services afin de remplacer le ou les arbres concernés.

H) Circulation de la rue Mazarin pour rejoindre la section de la rue de Pessac située entre la rue Costedoat et la place Amédée Larrieu

- Un riverain de la rue des Gants, trouve que la mise à sens unique de la rue de Pessac contraint la circulation pour rejoindre la rue des Gants avec des détours importants. Il indique également qu'en arrivant de la rue Mazarin pour rejoindre la rue de Pessac (puis la rue des Gants), la configuration actuelle du carrefour avec la rue Costedoat est très compliquée avec un passage où il a l'impression d'être quasiment en situation de sens interdit.
Il trouve également dommage que les travaux débutent sans que la situation de la collecte sur la rue de Pessac ne soit traitée.
- Une riveraine de la rue des Gants indique qu'il n'est plus possible d'accéder à la rue des Gants en passant par la rue de Pessac depuis la rue des Treuils. Cette situation l'oblige à passer maintenant par la rue Mazarin, étroite et peu propice à une circulation à double sens. Elle s'interroge également sur les modalités pour rejoindre la rue des Gants lors des travaux prévus par REGAZ et la régie de l'eau sur la section située entre la Place A. Larrieu et la rue Costedoat.

Les services indiquent que l'accès à la rue de Gants sera maintenu pendant les travaux des concessionnaires pendant les travaux REGAZ avec la possibilité d'accéder d'un côté ou de l'autre de la rue de Pessac en fonction de l'emprise des travaux (la rue de Pessac étant alors mise en impasse).

La mairie de quartier prévoit de préparer une réunion concernant la rue Mazarin avec les services de Bordeaux Métropole en mars et d'organiser une réunion d'information sur le sujet sur le deuxième trimestre 2024.

I) Passage piéton entre la Place Amédée Larrieu la rue Duhem et feu comportemental

Un riverain indique qu'il n'y a pas de passage piéton prévu entre la place Amédée Larrieu et la rue Duhem et que cette section constitue une ligne droite. Il suggère également l'installation sur cette section d'un feu rouge comportemental.

Le Pôle territorial vérifiera l'opportunité de mettre en place un passage piéton supplémentaire sur cette section (qui se ferait vraisemblablement au détriment d'une place de stationnement ou d'une emprise végétalisée). Il n'est pas prévu d'installer de feu expérimental, le Pôle territorial vérifiera si la longueur entre les deux plateaux prévus dans le projet est trop importante et nécessite la mise en place d'un dispositif complémentaire (feu expérimental...).

J) Passages piéton rétro réfléchissants

Une riveraine demande s'il serait possible de prévoir des passages protégés avec un marquage rétro réfléchissants afin qu'ils soient mieux visibles.

Le marquage de la signalisation horizontale et notamment les passages piétons font l'objet d'une réglementation et la couleur et le type de peinture sont encadrés par des normes. Le Pôle territorial de Bordeaux se rapprochera du service de la signalisation afin de vérifier les solutions éventuelles pour répondre à cette demande.

IV - Calendrier prévisionnel et phasage des travaux préalables

A) Planning prévisionnel des travaux



Les travaux sur la rue de Pessac sont prévus entre 2024 et 2026.

Les travaux d'aménagement débuteront début 2025 pour une durée d'environ 2 ans.

Préalablement, des travaux de renouvellement et de dévoiement des réseaux (gaz, d'eau, d'électricité, d'éclairage public et de fibre optique) seront réalisés par les concessionnaires pendant l'année 2024.

Il est indiqué que les concessionnaires sont maîtres d'ouvrage de leurs réseaux et que ces travaux ne sont pas directement réalisés par Bordeaux Métropole.

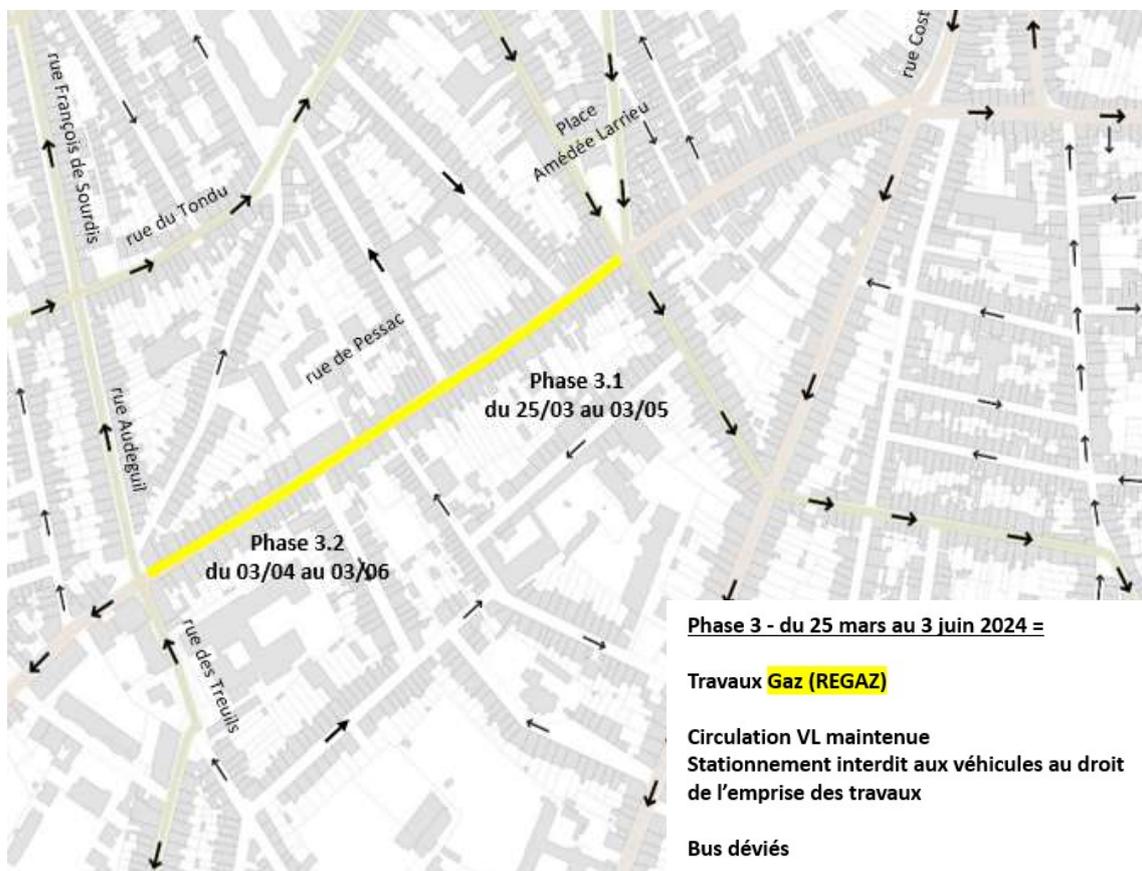
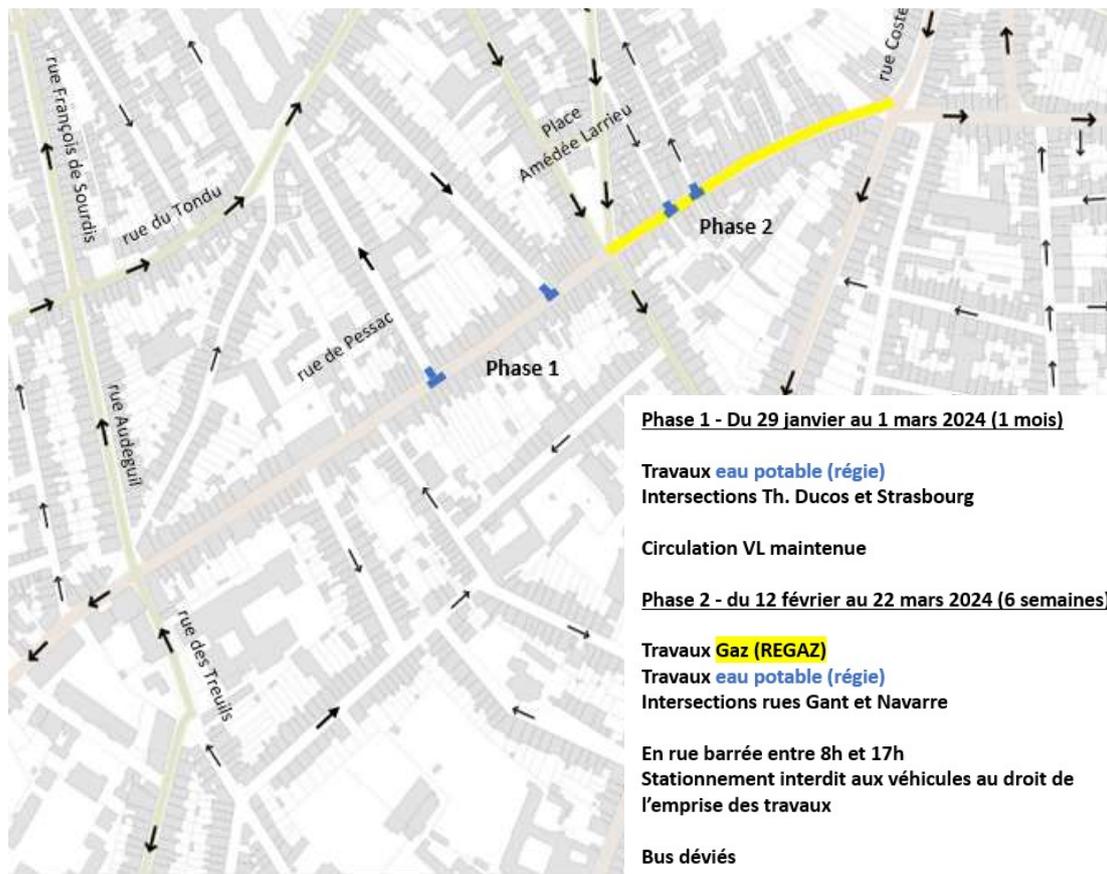
Les concessionnaires procéderont à une information spécifique (courrier d'information) auprès des riverains avant le démarrage de leurs travaux afin d'en préciser les caractéristiques et d'indiquer les coordonnées de l'interlocuteur/conducteur de travaux à solliciter le cas échéant.

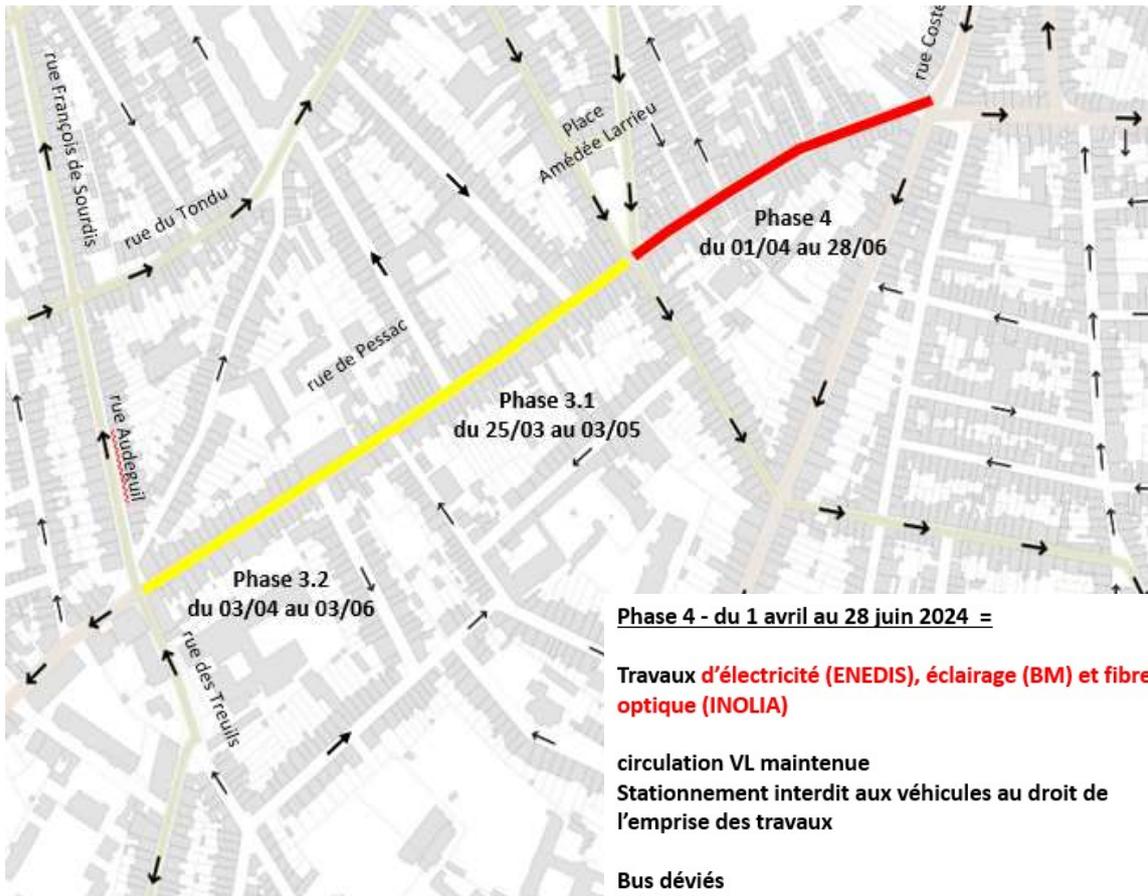
Bordeaux Métropole indique que les riverains peuvent également contacter si besoin leur mairie de quartier ou le service d'aménagement urbain de Bordeaux Métropole pour tout renseignement en lien avec le déroulement de ces travaux.

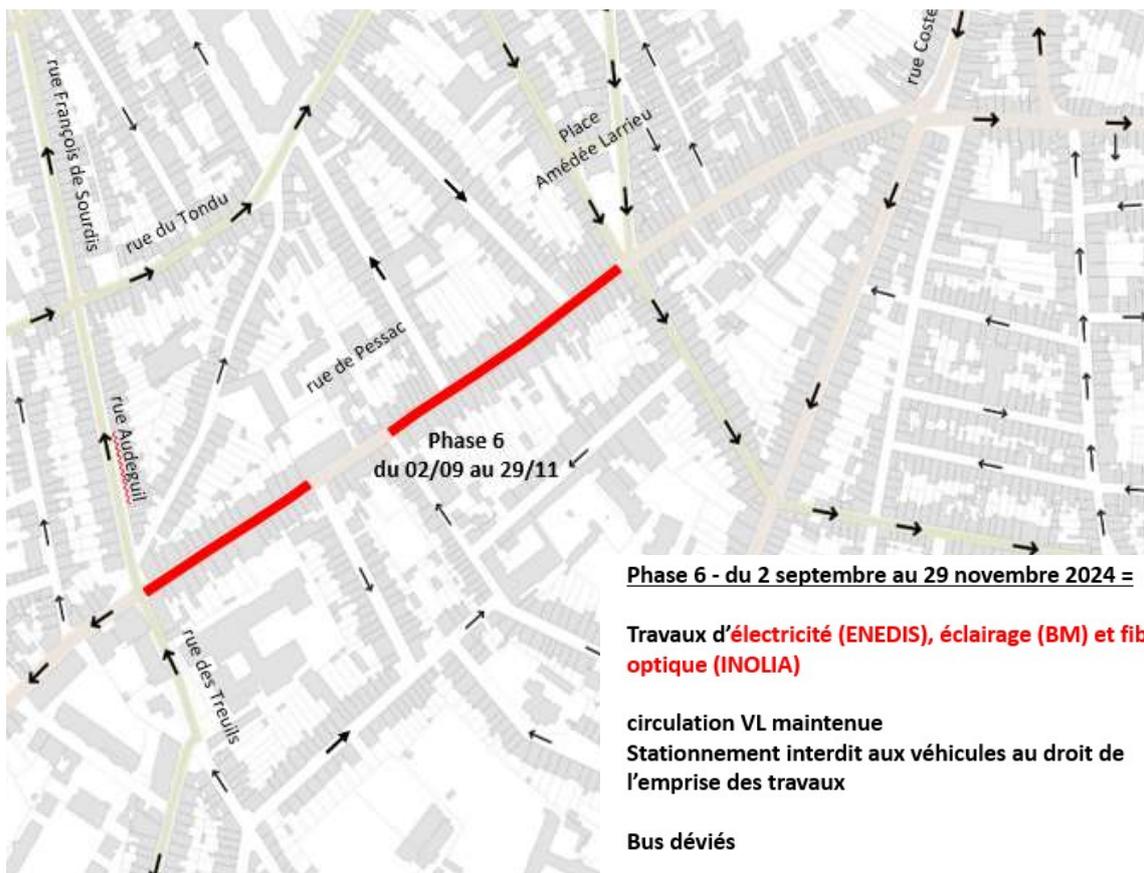
Le phasage prévisionnel des travaux préalables réalisés par les concessionnaires prévus à ce stade du projet est ensuite présenté. Le phasage prévisionnel est indicatif et sera actualisé en fonction de la finalisation des études, du déroulement des travaux concessionnaires et des aléas éventuels rencontrés (intempéries...).

Ce phasage n'intègre pas les travaux de voirie prévus à compter de 2025 ; un marché spécifique permettant de désigner l'entreprise réalisatrice devant être lancé préalablement.

B) Phasage prévisionnel des travaux concessionnaires







C) Incidence des travaux préalables sur la circulation des transports en commun et déviations prévues

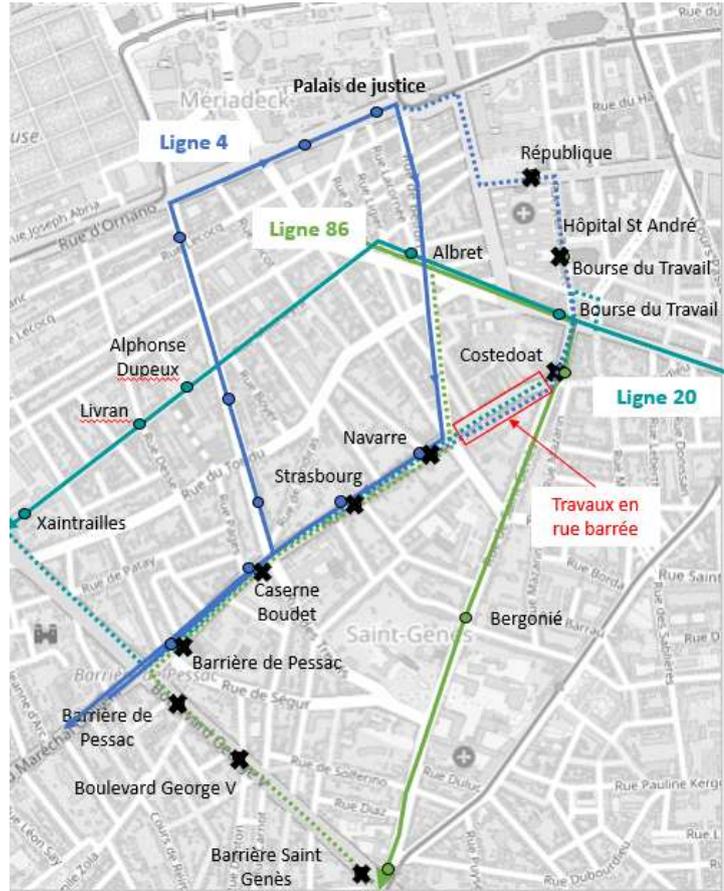
Les services de Bordeaux Métropole présente ensuite l'incidence de ces travaux concessionnaires sur les transports en commun circulant sur la rue de Pessac et les déviations prévues.

Du 12 février au 22 mars 2024 (6 semaines – Phase II) :

Liane 4 : Déviation par rue de Belfort, rue de Pessac

Principale 20 : Déviation par Cours Aristide Briand, Cours de la Libération, rue Mouneyra, rue de Cheminade

Locale 86 : Déviation par Cours de la Libération, Cours Aristide Briand, Edmond Costedoat, rue de Saint-Genès, boulevard Franklin Roosevelt

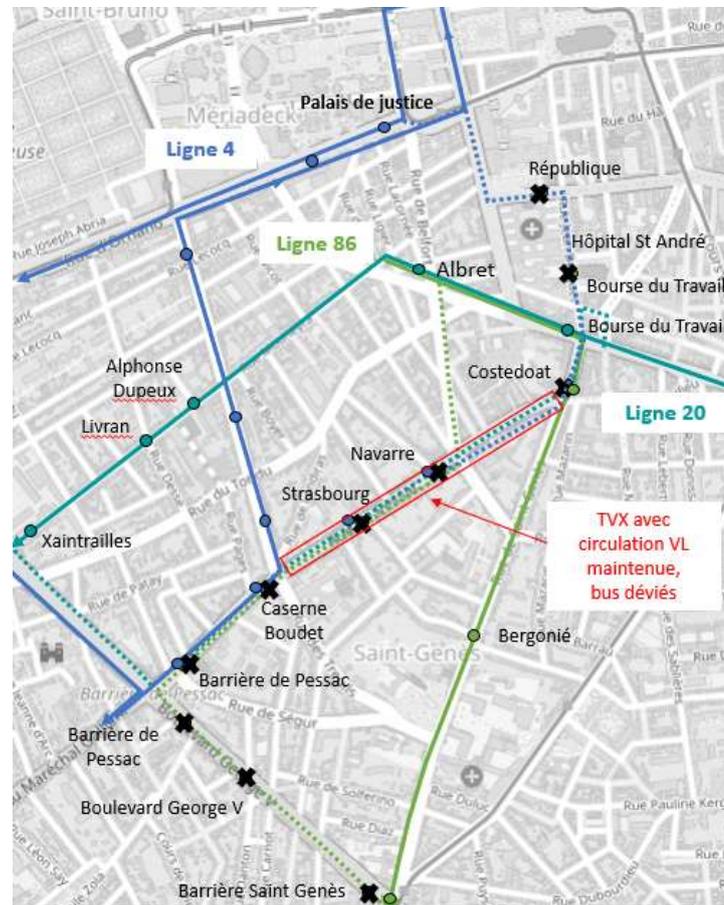


A partir du 22 mars 2024 jusqu'à fin 2024 :

Liane 4 : Déviation par Cours d'Albret, rue Claude Bonnier, rue du Château d'Eau, Cours du Maréchal Juin, cours du Général Larminat et Boulevard Antoine Gauthier

Principale 20 : Déviation par Cours Aristide Briand, Cours de la Libération, rue Mouneyra, rue de Cheminade

Locale 86 : Déviation par Cours de la Libération, Cours Aristide Briand, Edmond Costedoat, rue de Saint-Genès, boulevard Franklin Roosevelt



III – QUESTIONS/REponses SUR LE DERouLEMENT DES TRAVAUX PREALABLES PREVUS EN 2024

A) Circulation piétonne

- Un riverain demande également comment les piétons vont pouvoir circuler pendant les travaux.

Un cheminement piéton sera maintenu pendant toute la durée des travaux (mise en place de platelage si nécessaire...).

B) Circulation cycliste (double sens cyclable)

La circulation cycliste sera maintenue autant que possible (phases 1 et 2), toutefois il n'est pas possible de maintenir le double sens cyclable tout en conservant la circulation des véhicules - les poids lourds et bus seront obligatoirement déviés – pendant les travaux étant donné l'étroitesse de la rue de Pessac. Une signalisation et des déviations seront mises en place pour les cyclistes.

La municipalité rappelle que de façon générale, il est demandé que les flux vélos soient maintenus dans le cadre des chantiers. La configuration de la rue de Pessac et l'enchaînement et le déroulement des travaux prévus ne permettent pas de maintenir ce double sens cyclable. Des déviations seront nécessaires.

C) L'éclairage public

- L'absence d'éclairage public de 1 h à 5 h est dangereuse notamment lors de la réalisation des travaux. Ce choix est très contestable en termes de sécurité publique.

Face à la crise énergétique, et afin de réaliser des économies de la ressource énergétique, la ville a mis en œuvre un plan sobriété. Il n'est pas prévu de rallumer l'éclairage public sur la rue de Pessac pendant les travaux.

Il est à noter qu'il est prévu dans le cadre du projet d'aménagement de la rue de Pessac, de renouveler le réseau d'éclairage public.

Une expérimentation d'un éclairage dit « au clair de Lune » (peu coûteux) sur la rue de Pessac est étudiée.

CONCLUSION

Les élus remercient les participants pour les échanges et les avis partagés pendant la réunion qui permettent de faire avancer le projet ; celui-ci rentre dans sa phase opérationnelle avec les travaux préalables des concessionnaires.

Les riverains qui souhaitent réagir sur le projet et les travaux sont invités à adresser un mail à leur mairie de quartier :

nansoutystgenes@mairie-bordeaux.fr

staugustintauzinadupeux@mairie-bordeaux.fr